



N° 2842 /MESRS/DC/SGM/DGES/DEPES/SA

Cotonou, le 12 août 2016

COMMUNIQUE TELE, RADIODIFFUSE ET PRESSE ECRITE

(A diffuser une (01) fois par jour en français)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) communique :

Les Etablissements privés d'Enseignement supérieur dont les noms suivent sont en situation irrégulière.

Il s'agit de :

A/ ETABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUTORISES ET NON FONCTIONNELS


1. Institut Supérieur de Gestion (ISG)
2. Institut Régional d'Enseignement Supérieur (IRES) du Complexe Scolaire et Universitaire (CSU) Jean Jacques ROUSSEAU
3. Centre Polytechnique Universitaire de Cotonou (CePUC)
4. Institut Polytechnique d'Enseignement Supérieur de l'Union (IPES-UNION)
5. Ecole de Technologie Supérieure Karl Von Terzaghi (ETS KVT)
6. Ecole Supérieure des Techniques d'Avenir (ESTA)
7. Centre de Formation et de Recyclage (CEFOREC)
8. Ecole de BTS Master Schools (Master Soft)
9. Ecole de Hautes Technologies
10. Centre de Formation Professionnelle « LA PROVIDENCE »
11. Ecole Supérieure d'Ingénierie du Commerce (ESIC)
12. Institut de Formation Professionnelle BOBO
13. Institut Supérieur d'Enseignement Technique JACKY (ISET-JACKY)
14. Ecole Supérieure de Technologie et de Gestion « L'Excellence »
15. Haute Ecole Universitaire Libre du Bénin (HEULI-BENIN)
16. Centre d'Etude Commerciale et de Gestion (CECG)
17. Ecole Supérieure Polytechnique (EPSO)
18. Ecole des Cadres
19. Institut de Chimie et de Biologie Appliquées

20. Institut Cinématographique de Ouidah
21. Institut du Quartier Latin (IQL)
22. Ecole Supérieure de technologie IFFA (EST-IFFA)
23. Institut Panafricain de Formation Supérieure (IPAFOS)
24. Institut Supérieur d'Enseignement Technique du Complexe Scolaire et Universitaire « Le VERGER »
25. Institut Supérieur d'Enseignement Technique Notre Dame d'Afrique (ISET-NDA)
26. Ecole Supérieure la Prophétie

B/ ETABLISSEMENTS AYANT OUVERT SANS AUTORISATION D'OUVERTURE

27. Afriford University (Cotonou/Akpakpa, face CDPA)
28. Mount Royal (Porto-Novo/ Saints Pierre et Paul)
29. Kings University Benin (KUB)
30. Poma International Business University
31. UPIB à Abomey
32. Institut Littoral des Etudes Professionnelles Supérieures (ILEPS), Porto-Novo non loin de la Mairie de Porto-Novo
33. SAPIENTIA à Parakou
34. KING AMACHREE University
35. Intercontinental University

C/ ETABLISSEMENTS INTERDITS D'ASSURER DES FORMATIONS EN SANTE

36. HOUDEGBE North American University (HNAUB) Médecine, Pharmacie
 37. Ecole Supérieure Catholique des Sciences de la Santé, Médecine, Sages-femmes, Soins Infirmiers et Techniciens de Laboratoire
 38. Ecole Supérieure Panafricaine de Management Appliquée (ESPAM), Soins Infirmiers
 39. Ecole Professionnelle Spécialisée de la Cité Vie Nouvelle, Soins Infirmiers
 40. Poma International Business University, Soins Infirmiers
 41. Institut Polytechnique « Le Citoyen », Soins Infirmiers
 42. KINGS University Benin, Soins Infirmiers
 43. Ecole Supérieure Saint Louis, Soins Infirmiers
- 

44. Ecole Supérieure d'Enseignement Professionnel Le Berger (ESEP-LE BERGER)
45. Ecole de Techniciens Supérieurs La GRÂCE) (ECOTES) Soins Infirmiers
46. West African Union University (WAUU), Soins Infirmiers
47. Institut Supérieur de Santé du Niger
48. Institut Pratique de Santé Publique
49. Institut Polytechnique Africain.

En conséquence, aucun desdits établissements n'est autorisé à recevoir des inscriptions d'étudiants au titre de la rentrée académique 2016-2017, et ceci jusqu'à nouvel ordre.

Enfin, tout en comptant sur le sens de responsabilité de chacun et de tous, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique invite les promoteurs de ces établissements à prendre les dispositions nécessaires pour se mettre en règle. Sans cela, ils subiront la rigueur de la loi.



Marie Odile ATTANASSO

Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique.

